



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION**

du 04 décembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de « l'Association des Riverains du Quartier du Potager du Dauphin de Meudon » s'est tenue le samedi 4 décembre 2021, dans la salle de conférence du Potager du Dauphin-15 rue Porto Riche/92190 Meudon, conformément à la convocation du 10 novembre, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) **Rapport moral**, (présentation pour chaque thématique objet de notre association) :
 - Réalisé
 - Prévisionnel
- 2) **Rapport financier** :
 - Réalisé
 - Prévisionnel
 - Appel des cotisations

3) **Election de nouveaux membres du Conseil d'Administration**



Conformément à l'article 12 des Statuts, l'Assemblée Générale est présidée par Dimitri Floros, président, assisté de Alice Schneider et Sébastien Tardif, membres présents du Conseil d'Administration.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Jean Verdon, secrétaire général.

La séance est ouverte à 16h15.



Nous regrettons l'empêchement de dernière minute de M. le Maire et remercions Mme Florence de Pampelone et M. Patrick de la Marque, Maires adjoints, de l'avoir remplacé.

Nous remercions également la Mairie de nous avoir mis à disposition ces salles du Potager du Dauphin, lieu emblématique pour notre association.

Nous remercions les adhérents de nous avoir rejoint nombreux pour cette Assemblée Générale, la première en présentiel depuis 2 ans.



1. **Rapport moral** :

1.1 Bilan général (présentation de Dimitri Floros) :

Cette année, nous avons vu avec une très grande satisfaction se concrétiser d'importantes propositions que ARQP a porté seul depuis 3 ans.





En effet en 2018 personne n'avait pris conscience du potentiel de ce quartier perdu dans le grand « Quartier Centre ».

De par nos recherches, enquêtes, études nous avons mis en valeur l'identité propre de notre quartier situé dans le triangle entre les Boulevards des Nations Unies et Verd de Saint Julien, les avenues du Château et Jacqueminot.

Nous avons ainsi été en mesure de dégager un schéma général cohérent pour l'ensemble de nos thématiques et une ligne de conduite pour toutes nos actions passées et à venir.

Notre quartier est enfin reconnu de tous et unifié avec les dispositions retenues dans la modification n°7 du PLU.

Nous avons ouvert notre Quartier en partageant son histoire avec tous les meudonnais, par des visites commentées de nos Parcours-découverte.

ARQP est devenue une force de proposition grâce à la méthodologie adoptée et au travail de ses bénévoles, qui ne ménagent ni leur énergie, ni leur temps pour notre quartier.

Sans être des spécialistes de tous les sujets traités, nous sommes tous ensemble les seuls spécialistes de notre quartier.

Nous agissons en toute transparence, indépendance et démocratie, pour l'intérêt commun. Nous examinons tous les cas particuliers de nos adhérents qui nous sollicitent sauf ceux qui relèvent de confort personnel ou de demandes de passes droits.

(Voir pièces jointes n°1 et 2)

1.2 Patrimoine *(présentation de Gérald Chertier)*

a) Réalisé :

ARQP a lancé dès 2018 le recueil de documents publics et privés afin de mettre en valeur l'identité patrimoniale du quartier. Ces informations ont permis à ARQP :

- de proposer des dossiers (avec l'accord des propriétaires concernés) afin d'inscrire dans la modification n° 7 du PLU :
 - des bâtiments de notre quartier à protéger (maisons / murs du Potager) dans l'Annexes 5
 - des arbres intéressants de notre quartier dans l'Annexe 6*(Voir pièces jointes n°3 et 4)*
- d'établir les Focus pour le Parcours-découverte n°1

b) Prévisionnel :

Continuer à enrichir la base de données de l'association en vue :

- d'apporter des éléments complémentaires à notre démarche pour la « sauvegarde du quartier »
- établir les Focus des Parcours-découverte 2 et 3.

N'hésitez pas à nous envoyer tout ce que vous possédez dans ce domaine. Le traitement de ces données sera fait conformément à la Charte RGPD de l'association.

c) Vos Questions et Suggestions :

Les questions se rapportent au PLU et sont traitées dans le rapport « Urbanisme » ci -après.

1.3 Parcours découverte (présentation de Alice Schneider)

a) Réalisé :

La démarche ARQP a consisté à structurer les données recueillies de différentes origines (historique, témoignages, anecdotes, architecture, végétation, habitants), pour les partager avec tous les meudonnais, en organisant des visites guidées gratuites articulées autour de 3 Parcours pour découvrir notre Quartier.

Positionnement ARQP sur le Quartier du Potager du Dauphin qui est caractéristique de part :

- Sa situation sur un coteau à forte déclivité, quartier pavillonnaire en continuité avec le domaine naturel royal national, zone de transition entre la ville et la forêt.
- Son ordonnancement autour d'un îlot central : l'ancien Potager du Dauphin créé au 17^e siècle

Un des secteurs qui incarne le mieux l'identité de la ville de Meudon.

- Avec un tissu végétal dense et de qualité public et privé, nombreux cœurs d'îlots, faune abondante
- Plusieurs maisons d'architecture remarquable
- Quartier de villégiature exemplaire :
 - du mode de vie de la fin du 19^{ème} / début du 20^{ème}
 - qui a bénéficié de la « révolution des loisirs »
 - Avec ses atouts : proximité de la forêt, vue panoramique sur Paris et alentours, chargé d'histoire

Le Parcours découverte n°1 :

- nous a amené du haut de l'avenue Jacqueminot, dans la rue Marthe Edouard, une partie de la rue Nouvelle et au Potager du Dauphin. Il est jalonné de 9 Focus élaborés par l'équipe ARQP . (Voir pièces jointes n° 5, 6 et 7)

Nous l'avons développé en partenariat avec le Musée d'Art et d'histoire de Meudon. Nous en remercions vivement Mesdames Lombardi et Guichard.

- Nous avons organisé 2 visites commentées lors des Journées des Jardins les 5 et 6 juin, et 2 visites à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le 19 septembre. Le nombre de participants inscrits étant supérieur à celui autorisé, nous avons promis à tous ceux qui sont en liste d'attente que de nouvelles visites seront organisées au printemps. **A noter qu'une grande majorité de participants n'était pas du quartier, et a eu plaisir à le découvrir.**

b) Prévisionnel :

- Nous avons lancé avec une équipe dédiée, le **Parcours-Découverte n°2** : rue Obeuf, sentier des Voisinux, rues Feuchot, Porto Riche 1^{ère} partie, Valentine et Eliane pour finir au Potager du Dauphin

Il est programmé pour le printemps 2022.

- Ensuite nous terminerons avec le **Parcours-Découverte n°3** : avenue Jacqueminot à partir du croisement rue Marthe Edouard, la rue Porto Riche 2nd partie et le Potager du Dauphin. L'objectif et cahier des charges seront précisés courant 2022.



c) Vos Questions et Suggestions :

Question de M. Michel Jantzen (rue Marthe Edouard)

M. Michel Jantzen est propriétaire depuis 1963 de la maison du peintre Edouard Collin. Il possède d'importantes archives qu'il met à disposition de ARQP pour consultation. Il souhaite rentrer en contact avec le Musée d'Art et d'Histoire de Meudon concernant un tableau de ce peintre représentant Hélène Boucher dont il possède une photo.

Réponse ARQP :

Nous remercions vivement Michel ; Alice Schneider prendra contact avec lui.



1.3 Urbanisme (présentation de Denys Millet)

a) Réalisé :

• Rappel de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme de Meudon

La modification n° 5 du 5 octobre 2017, n'a pas intégré des mesures contrebalançant l'effet de la suppression en 2014 par la loi ALUR des COS créés en 1958 pour limiter la densification.

• ARQP dès sa création en 2018 a fait des propositions de modifications concernant le Quartier du Potager du Dauphin.

Après une prise en compte partielle par la Mairie dans la modification n° 6 du 27 juillet 2019, l'essentiel des mesures complémentaires que nous avons demandées ont été intégrées dans la **modification n° 7**, qui vise principalement pour la première fois « *à harmoniser et modifier les règles applicables au Quartier du Potager* ».

- Transfert en une zone unique du Quartier du Potager du Dauphin
- Meilleure protection des cœurs d'îlot : dégressivité du coefficient d'emprise au sol (selon la surface du terrain ou l'implantation de la construction projetée)
- Inscription dans l'annexes 5 de nouveaux immeubles à protéger y compris les murs de l'ancien Potager du Dauphin situés dans les parties privées (*avec accord des propriétaires*)
- Inscription dans l'annexe 6 d'arbres intéressants (*avec accord des propriétaires*)
- Réduction des hauteurs maximales

(Voir pièces jointes n° 8, 9, 10 et 11)

Le rapport du commissaire enquêteur a été émis avec avis favorable

• En complément à nos actions pour le Plan Local d'Urbanisme, nous apportons nos conseils dans des dossiers d'adhérents dans ce domaine :

- Rue Marthe Edouard
- Rue Valentine
- Place Stalingrad
- Villa des Voisins

b) Prévisionnel :

La Mairie nous a informé que les PLU par Ville seront remplacés par un **PLU Intercommunal** au niveau de GPSO

L'élaboration de ce PLUI, devrait s'étaler de 2022 à 2025 (?)

ARQP sera associée à cette étude (pour notre Quartier du Potager) dans le cadre du **Comité de pilotage** qui sera constitué.

Les propositions ARQP non couvertes par la modification n° 7 du PLU concernent :

- **La Divisions de lots**
C'est un droit pour tout propriétaire.
Mais, son exercice doit être mieux encadré, en :
 - proscrivant toute division créant ou aggravant des non conformités au PLU sur la parcelle déjà bâtie
 - supprimant les avantages liées à une division « masquée » (*construction d'un second immeuble sur un terrain déjà construit, notamment en majorant les distances minima d'implantation par rapport à l'immeuble existant*)
- **La Sauvegarde du Quartier** en « Secteur à protéger »,
Notre objectif est d'assurer la préservation de l'harmonie du bâti et du couvert végétal existants du quartier, et de maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur.

Notre proposition ARQP :

Compléter notre dossier et apporter des arguments pour le Quartier du Potager du Dauphin, dans le cadre d'un diagnostic architectural et paysager que doit lancer GPSO en 2022.



c) Intervention des représentants du Maire sur l'Urbanisme :

La Mairie fait le maximum pour préserver ce quartier du Potager du Dauphin et défendre l'intérêt qu'il présente pour la Ville.

Les riverains sont invités à répondre au questionnaire concernant le PLUI, lancé par GPSO avant le 15 Décembre.

d) Vos Questions et Suggestions :

- **Question n°1 : Mme Pauchet (rue Nouvelle) :** quelles sont les contraintes et l'intérêt pour un propriétaire de faire inscrire ses arbres ou sa maison dans les annexes du PLU ?

Réponse ARQP :

Les contraintes sont données dans les articles 11-5 et 13-5 pour la zone UD du PLU.

Concernant l'intérêt :

- Protection des arbres de sa propriété : nous avons obtenu une marge de recul de 6 mètres par rapport au centre du tronc de l'arbre, pour toute nouvelle construction y compris des lots voisins.

Nous avons fait des propositions pour l'annexe 5, accueillies favorablement par l'ABF, mais non retenues dans le PLU modification n°7, et qu'il va nous falloir compléter dans le cadre de la « sauvegarde »

- Protection du patrimoine de son quartier et participation à l'intérêt collectif.
- **Question n°2 : M.Ader (avenue Jacqueminot) :** est-ce que la révision du SDRIF constitue un danger pour la commune

Réponse ARQP

Les actuelles informations iraient plutôt dans le sens d'une approche de l'objectif de densification plus différenciée selon les communes et les caractéristiques de leurs territoires. L'ARQP a toujours eu cette approche notamment au niveau de la ville de Meudon.

- **Question n°3 : M. Michel Jantzen (rue Marthe Edouard)**

Comment va se structurer le PLUI ?

Réponse ARQP :

L'élaboration d'un PLUI est un vaste chantier qui impliquera le choix d'un parti sur la part laissée aux spécificités communales. Pour ARQP qui s'est souvent référée aux PLU de Sèvres et Chaville, les points communs existants entre les communes des coteaux et entre leurs quartiers pavillonnaires anciens, l'élaboration du PLUI peut nous offrir des opportunités intéressantes pour renforcer la protection de notre quartier.



1.5 Circulation/stationnement (présentation de Jean Verdon)

a) Réalisé :

Rappel :

- Suite à notre enquête de 2019 sur cette thématique, et comme déjà présenté lors de nos précédentes réunions, les attentes exprimées par les habitants du quartier ont conduit la réflexion ARQP :

- **La sécurité :**

Une large majorité des riverains est inquiète pour la sécurité routière dans le quartier (2/3 des réponses au questionnaire)

- **La circulation :**

La volonté de ceux-ci de maintenir leurs rues en voies de desserte

Leur souhait de voir la vitesse des véhicules diminuer dans les rues du quartier

- **Le stationnement**

Leur inquiétude à propos des difficultés croissantes de stationnement (2/3 des réponses) et report suite au stationnement payant avenue du Château, véhicules utilitaires du vendredi au lundi...

- **La création d'une zone apaisée** incluant le quadrilatère formé par les rues qui entourent le parc du Potager, (Obeuf, Porto Riche le long du mur du Potager, Nouvelle et Marthe Edouard dans sa partie le long du Potager et en haut du Potager) **répond à plusieurs objectifs :**

- Maîtriser l'évolution du trafic, en particulier sur les axes de transit rue Obeuf-rue Valentine et rue Porto Riche-rue Obeuf, en limitant la circulation,
- Augmenter le nombre de places de stationnement par un stationnement unilatéral le long des murs du parc du Potager,
- Améliorer la sécurité des accès au parc du Potager pour les promeneurs, et les PMR (plus de trottoirs à franchir),
- Sécuriser les tronçons dangereux
- Prendre en compte la spécificité historique du lieu (signalétique et mise en valeur du PR 7, création des parcours du patrimoine),
- Favoriser les pistes cyclables dans notre quartier



- **ARQP a proposé un aménagement complet de la circulation et du stationnement du quartier** du Potager du Dauphin, incluant entre autres cette « Zone apaisée », en profitant du programme d'enfouissement des réseaux décidé par la Mairie /GPSO.
Cette proposition est complétée par :

- La mise en place d'un stationnement fixe, sur les côtés des rues du quartier qui présentent le plus de possibilités de places de stationnement
- La modification de quelques sens de circulation pour maîtriser le trafic de transit et améliorer la sécurité

Nota : la faisabilité technique de ces aménagements, à quelques arbitrages techniques près, a été validée par GPSO. Monsieur le Maire a donné son accord pour que ARQP finalise son projet sur ces bases.

b) Prévisionnel :

Avant de finaliser et présenter le projet complet à la Mairie et GPSO, ARQP engagera :

- Un examen de tous les cas particuliers qui lui seront remontés sur la voirie de cette zone, le stationnement et les sens de circulation, rue par rue.
- **une large consultation** auprès des habitants mais aussi des usagers du Potager du Dauphin et des parents d'élèves de l'École des Jardies, portant notamment sur les aménagements pour toutes les rues du quartier :
 - du stationnement fixe
 - des sens de circulation
 - de la voirie de la zone apaisée: ralentisseurs, plantations d'arbustes et de plantes, bacs décoratifs, éclairage...

Ensuite nous continuerons le suivi de notre projet avec la Mairie et GPSO, qui établiront le projet définitif avec la prise en compte des dispositions réglementaires adéquates, ainsi que le calendrier des travaux.

c) Intervention des représentants du Maire sur la « circulation/stationnement » :

La Mairie nous informe :

- Tous les stationnements unilatéraux alternés dans Meudon devraient être supprimés d'ici le printemps prochain. Elle n'imposera pas le stationnement payant dans le quartier du Potager
- La réglementation oblige dorénavant à maintenir un espace libre de 5 mètres le long du trottoir en amont de chaque passage piéton. Cet espace peut éventuellement être utilisé pour un stationnement « 2 roues ».
- Il y a trop de garages détournés de leur fonction initiale dans les zones pavillonnaires de Meudon. Cela pose un réel problème en termes de capacité de stationnement. C'est aux riverains de s'auto-discipliner.

d) Vos Questions et Suggestions :

- Question n°1 : M. Gué (rue Nouvelle) : souhaite réintégrer la commission Circulation/Stationnement

Réponse ARQP : dans notre association, les équipes de bénévoles travaillent dans une ambiance amicale, de confiance et loyauté réciproques.

Nous ne pouvons pas répondre favorablement à la demande de M. Gué

- **Question n°2: MM Gué et Pauchet (rue Nouvelle) :** l'information complète n'a pas été donnée sur son projet par ARQP

Réponse ARQP : Le procès-verbal de l'AG du 21 novembre 2020, dans le chapitre du rapport moral prévisionnel concernant la circulation/stationnement, donne tous les détails sur la proposition ARQP, y compris le schéma projeté indiquant les sens de circulation dans le quartier. Ces informations ont été également mises sur notre Site.

Ces propositions ont été votées à l'unanimité par les membres de l'AG.

Nous en profitons pour rappeler le fonctionnement transparent, indépendant et démocratique de ARQP :

L'AG décide sur les actions prévisionnelles à engager

Les commissions élaborent des propositions, vérifient leur faisabilité avec les Services compétents, et les présentent au Bureau et au CA à chaque étape importante, qui vérifie leur conformité par rapport aux statuts et aux décisions de l'AG.

- **Question n°3: Mme Goutas (rue Nouvelle) :** une étude sur le nombre de places de stationnement suivant le coté des rues a-t-elle été faite

Y a-t-il eu des accidents dans le virage dangereux de la rue Porto Riche entre les rues Obeuf et Nouvelle

Réponse ARQP :

A la 1^{ère} question : oui en première estimation, que les services compétents devront adapter en fonction de la réglementation (par exemple autour du parc du Potager, la différence est de l'ordre de 20%)

A la 2nd question : ayant connaissance du risque, ne pas prendre de mesures est répréhensible

- **Question n°4: M. Thouvenin (rue Nouvelle) :** lorsque la Mairie aura concrétisé son projet, va -t-elle consulter

Réponse Mairie : il y aura consultation



1.6 Sécurité (présentation de Jérôme Bourreau-Guggenheim)

a) Réalisé :

- Mise en place d'un **observatoire de la sécurité** et de la tranquillité, un outil développé par l'association afin de permettre de :
 - Informer les adhérents sur les moyens mis en œuvre par la Mairie / GPSO en terme de prévention et de sécurité (PM, vidéoprotection, etc)
 - Recenser les actes de délinquance du quartier issus de plusieurs sources internes et externes au sein d'une base de données consolidée.
 - Etablir une carte des zones à risques du quartier selon la typologie des actes de délinquance, leur fréquence et périodicité.

Objectif de finalisation : printemps 2022



• **La sécurisation du potager du Dauphin :**

- Relais auprès de la Mairie des problèmes remontés par nos adhérents (intrusions nocturnes, dégradations suite à des jets de pierre, escalades des murs par des mineurs, etc.)
- Organisation de visites sur les lieux accompagnés des différents acteurs afin d'identifier les problèmes
- Propositions pour sécuriser le Potager du Dauphin, acceptées par la Mairie qui a décidé leur mise en œuvre :

Prolonger l'existant mis en place lors de l'ouverture du parc au public : plantations d'une large haie végétale occultante avec en son milieu l'installation d'une clôture (grillage).

Renforcement de la sécurisation du transformateur, accessible depuis l'intérieur du parc qui ne garantit pas la sécurité des enfants qui escaladent la clôture basse vétuste pour y accéder.

Installation d'un claustra à mailles fines sur les 4 piliers de la pergola afin de limiter l'escalade.

Réfection du mur extérieur côté rue Nouvelle pour entre autres en limiter l'escalade.

b) Prévisionnel :

- Relais des prochaines campagnes de sensibilisation de la Mairie/commissariat
- Information des adhérents des dispositifs de surveillance mis en place par la Mairie avec le déploiement d'une brigade de nuit qui peut intervenir du lundi au samedi, jusqu'à 2h du matin, sur appel des riverains au 01 46 26 03 05
- Sensibiliser les adhérents sur les procédures de dépôt de mains courantes et de plaintes afin de recenser les actes de délinquance.



1.7 Communication (présentation de Sébastien Tardif)

a) Réalisé :

- Améliorations et compléments du site internet de l'association :
 - Référencement du site ARQP sur les navigateurs
 - Lien avec une plateforme d'adhésion en ligne (HelloAsso)
- Organisation des parcours découvertes (JEP 2021)
 - Communication autour de l'évènement
 - Gestion des inscriptions, désistements, liste d'attente, assistance
- Organisation de l'Assemblée Générale, et des réunions du Conseil d'administration et du Bureau
(Voir pièces jointes n° 12 et 13)

b) Prévisionnel :

- Promotion de l'association ARQP :
 - Les actions
 - Communication externe pour les visiteurs du quartier
- Au service des autres groupes ARQP :



- Création d'espaces privés pour stockage des documents confidentiels
 - Mise en place d'outils pour organiser facilement la participation aux prochains parcours-découverte
 - Réalisation d'une carte interactive avec les lieux intéressants du quartier et lien depuis le site de la Mairie
- Réflexions autour du logo de l'association et des cartes de vœux ARQP
 - Organisation des événements conviviaux habituels (si les conditions sanitaires le permettent) :
 - Fête des voisins 2022 (normalement prévue le 27 Mai 2022)
 - Soirée des bénévoles



1^{ère} résolution :

Approbation du Rapport moral (réalisé 2020/2021 et prévisionnel 2021 / 2022)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.



2. Rapport financier :

2.1 Rapport financier réalisé du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Présentation du Compte de résultats et du bilan de l'année (*Voir pièces jointes n° 14 et 15*)



2.2 Rapport financier prévisionnel du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022

Présentation du budget prévisionnel (*Voir pièces jointes n° 16*)

Il est rappelé que la Cotisation annuelle est de 20€, renouvelable chaque année au 1^{er} septembre.



2^{ème} résolution :

Approbation du Rapport financier (réalisé 2020/2021 et prévisionnel 2021/2022)

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.



3. Election de nouveaux membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'Article 13.2 des Statuts de l'association, le Bureau présente les candidatures ci-dessous aux postes d'Administrateur, basées sur les engagements de disponibilité suffisante, de mise en commun des connaissances et créations conformément à l'objet de l'association, et de la défense des valeurs et intérêts ARQP.

• **Renouvellement de membres sortants :**

Chantal Quillery, Gérald Chertier, Dimitri Floros, Joël Hamelin, Daniel Thouvenin



- **Remplacement définitif** suite à la démission de Thierry Delarbre (art 14 des Statuts) :
Jérôme Bourreau Guggenheim



3^{ème} résolution :

Election de nouveaux membres du Conseil d'Administration

Les candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité des adhérents présents et représentés



Nous remercions les bénévoles de l'association pour le travail réalisé.

Pour nous permettre d'être le plus représentatifs des souhaits de tous les riverains de notre quartier, **adhérez ou réadhérez** à ARQP et demandez à vos amis et voisins de nous rejoindre. N'hésitez pas à nous contacter.


L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, le Président remercie tous les présents et représentés, anciens et nouveaux adhérents, et clôt la séance à 18h00.

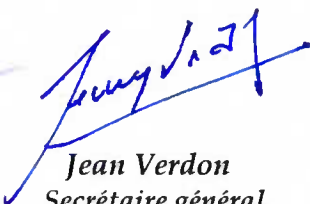
Nous terminons cette AG en nous retrouvant autour d'un « pot amical », dans les Salons d'Honneur du Potager du Dauphin.




Nota : nous vous diffusons par mail le procès-verbal seul. Vous le trouverez complet avec ses pièces jointes sur **notre Site Internet**.


Alice Schneider
Administrateur


Sébastien Tardif
Vice-président


Jean Verdon
Secrétaire général


Dimitri Floros
Président